



Le billet du maître d'ouvrage

**Aujourd'hui,
les travaux
préparatoires
sur la piste longue**

La piste longue est un outil essentiel pour la desserte aérienne de Mayotte. Adaptée aux vols long-courriers et aux avions de grande capacité, elle permettra, par tout temps, les vols directs vers la métropole. Elle contribuera à la concurrence entre les compagnies aériennes pour favoriser une baisse du prix du billet. Elle jouera un rôle majeur pour le désenclavement de l'île, pour son développement économique et pour son rayonnement.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC), maître d'ouvrage des travaux préparatoires de la piste longue, est pleinement mobilisée pour que ce projet réponde aux enjeux de développement du

territoire tout en préservant l'environnement et le cadre de vie des habitants. Ces travaux sont inscrits au Contrat de convergence et de transformation de Mayotte et financés par l'État et le Département de Mayotte. Leur enjeu a été rappelé par le Président de la République dans son discours du 22 octobre 2019 à Mamoudzou.



Ils servent à définir les caractéristiques précises du projet, de manière à le sécuriser techniquement et juridiquement. Pour cette

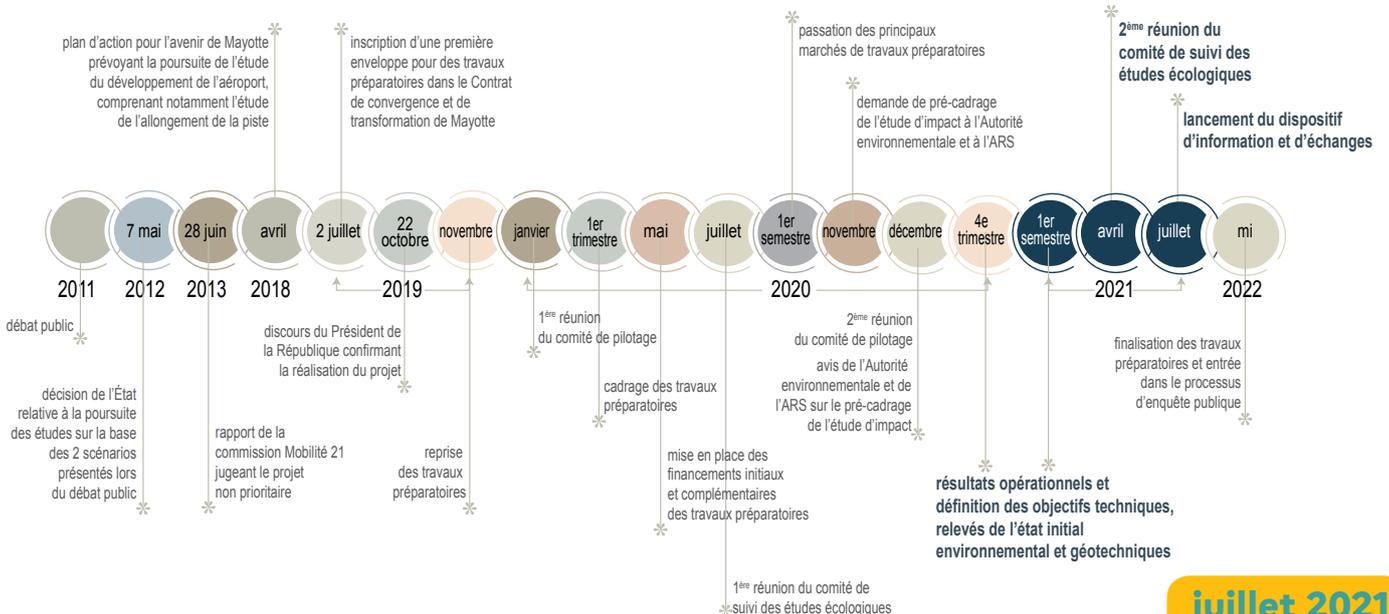
raison des cadrages préalables ont été demandés en 2020 à l'Autorité environnementale et à l'Agence Régionale de Santé : leurs préconisations permettent de consolider l'étude d'impact environnemental, en cours d'élaboration, qui leur sera ensuite présentée pour avis formel.

J'ai le plaisir d'ouvrir avec cette Lettre n° 1 la démarche d'information sur les travaux préparatoires et d'échanges avec le public. Dans un esprit d'ouverture, l'équipe de la DGAC se tient à l'écoute de l'ensemble de vos questions, de vos propositions et avis. Ce temps de dialogue et de concertation durera tout au long des travaux préparatoires jusqu'à la concrétisation du projet. Je vous invite à y participer nombreux.

Marc BOREL

Directeur général adjoint de l'aviation civile, directeur du transport aérien

Où en sommes-nous ?



QUELS SONT LES TRAVAUX EN COURS ?

Les travaux préparatoires en cours approfondissent de nombreux thèmes :

Dimension technique de la piste longue : axe de la piste, longueur, largeur, hauteur, etc. ;
Risques naturels (sismiques, volcaniques, cycloniques...);
Impacts et mesures pour l'environnement ;

Gisements et transports de matériaux ;
Organisation du chantier ;
Évaluation socio-économique ;
Précision de l'estimation des coûts, du montage juridico-financier et du calendrier de réalisation.

80 à 100
personnes travaillent
aujourd'hui sur
le projet de piste
longue (équipe de
la DGAC, du SNIA,
experts et bureaux
d'études)



LA PAROLE À...

Jean-Léopold VIÉ,

directeur adjoint en charge de l'ingénierie technique et du développement durable au Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)

Quel est le rôle du SNIA dans les travaux préparatoires de la piste longue ?

Le SNIA est un service à compétence nationale. Il intervient à la demande de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), maître d'ouvrage, pour réaliser le pilotage opérationnel des études techniques.

Ce projet qui comprend de nombreux enjeux, mobilise une grande diversité de compétences techniques : en infrastructures, en aménagement aéroportuaire, en environnement terrestre et maritime, en géophysique ou géotechnique, en exploitation aéronautique, en socio-économie, etc.

Pour cela, le SNIA fait intervenir son réseau interne de spécialistes et experts (Paris, Bordeaux, Aix-en-Provence) en appui du département SNIA-Océan-Indien qui assure sur site la supervision des études techniques et la coordination avec les différents acteurs – publics et privés – concernés. Il s'appuie également sur des centres d'expertise publique – comme le CEREMA* pour l'hydrodynamique, la géophysique, la géotechnique, la socio-économie ou le Réseau de surveillance volcanologique et sismologique de Mayotte pour les risques sismo-volcaniques – et pilote des bureaux d'études. Ces derniers sont chargés de définir les caractéristiques techniques de la piste longue, d'élaborer le dossier d'étude d'impact et de réaliser l'évaluation socio-économique du projet en vue d'une autorisation environnementale unique.

Tous ces volets viennent affiner au fur et à mesure la définition technique de la piste longue. L'objectif est de permettre, d'ici quelques mois, le choix d'une solution préférentielle pour le projet.

Quelle est l'actualité des travaux ?

Les études opérationnelles sont en cours d'achèvement. Elles permettent d'optimiser des caractéristiques de la piste (longueur, largeur) pour chacun des scénarios de projet.

Les investigations géotechniques et géophysiques sur le platier, zone d'implantation de la future piste, sont en cours d'analyse.

Les investigations géophysiques et géotechniques des sites potentiels de ressources en matériaux sont en cours d'achèvement.

Les études socio-économiques, comprenant notamment la modélisation des trafics aériens viennent de commencer.

*Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

L'avis demandé à l'Autorité environnementale : de quoi s'agit-il ?

Pour affiner le champ et le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact sur l'environnement, élément principal du dossier de demande d'autorisation environnementale, la DGAC a souhaité un cadrage préalable de l'Autorité environnementale et de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les préconisations adressées au maître d'ouvrage en décembre 2020 par ces deux entités constituent une aide à la conduite des études environnementales et permettent de sécuriser l'étude d'impact, aujourd'hui en cours d'élaboration.

Les préconisations de l'Autorité environnementale portent sur la justification du projet et des choix et lieux d'implantation de la piste longue et d'extraction des matériaux ainsi que des points divers d'approfondissement des études environnementales (enjeux environnementaux, aires d'études, méthodologies retenues, lutte contre la pollution lumineuse et les espèces invasives...);

Celles de l'ARS concernent notamment la préservation de la qualité des eaux, la gestion des impacts pendant le chantier et la prise en compte des nuisances sonores.

Les avis de pré-cadrage émis par l'Autorité environnementale et l'ARS ne préjugent pas des avis qu'elles émettront ultérieurement, avant l'enquête publique, sur la demande d'autorisation environnementale.



Sondages géotechniques sur le site de l'aéroport.

SUR LE TERRAIN !

Les sols sur lesquels reposera la piste longue, à Petite Terre, ont fait l'objet de sondages au courant du mois de mai 2021. Ils vont permettre de disposer d'une analyse précise des caractéristiques des sols : leur nature, leur composition, leur stabilité, etc. Ils ont eu lieu à la fois sur le platier (plateforme sous-marine) et à terre.

Sondages géophysiques nautiques



L'OUVERTURE DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

La DGAC souhaite qu'une démarche d'information et d'échanges avec le public accompagne étroitement le déroulement des travaux préparatoires. L'objectif est de recueillir auprès du public le maximum de questions, avis, suggestions et points d'attention pour améliorer au fur et à mesure le projet de piste longue.

La démarche débute en juillet 2021 par un premier temps consacré à l'information générale sur les travaux préparatoires (voir page suivante). Des temps d'information et d'échanges thématiques suivront ensuite tous les deux mois ; ils permettront de partager sur l'avancement et les résultats disponibles.

De nombreuses modalités sont prévues pour faciliter la participation de tous :

■ des modalités accessibles en continu : le site internet dédié au projet (www.pistelongue-mayotte.fr), comprenant un formulaire d'expression, la future Maison du Projet... ;

■ des modalités mises en œuvre en complément tous les deux mois : les dossiers et les vidéos de présentation des résultats des travaux préparatoires, la Lettre d'information, des réunions publiques de proximité, des stands itinérants....



INTERVIEW

Quel est votre rôle dans la nouvelle étape d'information et de dialogue sur le projet de piste longue ?

J'ai été désignée garante par la Commission nationale du débat public (CNDP) en septembre 2020, ma mission se déroulera jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Concrètement, un garant n'émet pas d'avis sur le projet en tant que tel. Mon rôle est de veiller à l'inclusion de la population et à sa bonne information pendant la phase postérieure au débat public qui peut faire évoluer le projet, en fonction des apports et des résultats des études complémentaires en cours.

Chacun doit pouvoir suivre cette phase en disposant de toute l'information et en obtenant les réponses à ses questions, à ses interrogations. Dans ce contexte particulier de la suite du débat, il apparaît important que les résultats des études complémentaires, utiles au projet soient diffusés en toute transparence à la population afin qu'elle puisse comprendre les évolutions éventuelles, surtout au moment où les décisions pourront être prises. Il est important que les Mahorais puissent faire des remarques, émettre des avis, proposer des suggestions au maître d'ouvrage, il s'agit de participer à la suite du projet.



Renée AUPETIT,
garante de la concertation
de suivi post-débat public

Dans ce cadre, j'ai émis des recommandations sur le dispositif d'information et de participation proposé par la DGAC. Par ailleurs, toute personne peut prendre contact avec moi pour des questions relatives au déroulement de cette concertation de suivi post-débat public.

Quels seront vos points d'attention ?

Les points d'attention sont l'inclusion de tous les publics, même les plus éloignés qu'ils soient à Mayotte, à La Réunion, en métropole, de toute catégorie, qu'ils

soient jeunes ou pas... et le respect du droit à l'information et à la participation de tous.

En particulier, je souhaite que les informations délivrées sur le projet soient lisibles, compréhensibles et qu'elles soient largement diffusées. Le contenu de l'étape en cours, les thématiques sur lesquelles travaillent actuellement les bureaux d'études et le processus de décision sur la piste longue doivent être clairement exposés. C'est important que le public sache où en est le projet, qu'il puisse réagir et s'exprimer sur d'éventuelles améliorations, modifications ou variations et qu'il sache de quelle manière sa parole sera prise en compte.

Comment formaliserez-vous vos conclusions sur le déroulement de la concertation ?

J'établirai un rapport qui sera public et joint au futur dossier d'enquête publique. J'exposerai mes recommandations et le bilan que je tire du déroulement de la démarche.

Pour contacter la garante de la concertation
renee.aupetit@garant-cndp.fr
+262 6 92 25 40 55.



POUR S'INFORMER ET PARTICIPER

LES RENDEZ-VOUS DE JUILLET 2021

La présente

Lettre d'information

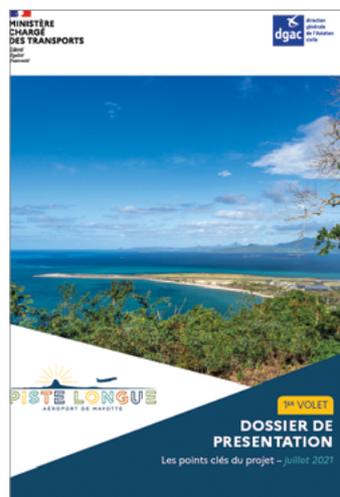
Pour vous **informer** sur l'**actualité** des **travaux préparatoires**

A paraître tous les 2 mois

Diffusée dans les lieux publics

Téléchargeable www.pistelongue-mayotte.fr

• le dossier de présentation « 1^{er} volet ».



Il rappelle le contexte du projet et fait **le point sur les objectifs et l'organisation** des travaux préparatoires.

Il sera complété, au fur et à mesure des résultats des travaux préparatoires, par des volets thématiques (sur l'environnement, les maté-

riaux, les caractéristiques techniques de la piste longue, etc.) ;

Le site @

www.pistelongue-mayotte.fr

Ouvre le **8 juillet 2021** lieu d'**information** et d'**échanges** sur la **piste longue**



Vous pouvez **participer** à la démarche en déposant une **question** ou un avis et la **DGAC** y apportera une **réponse**.

• la première vidéo de présentation du projet



Pour une **information rapide et accessible**, est **disponible en français et en shimaoré**.

De nouvelles vidéos accompagneront les volets thématiques successifs.

A venir ...

un **nouveau rendez-vous**

En **septembre 2021** pour **approfondir** le diagnostic environnemental

pour l'**ouverture** de la **« Maison du Projet »** et pour des **réunions publiques**.

exprimez-vous sur www.pistelongue-mayotte.fr.

EN QUELQUES MOTS

LES PARTENAIRES DU PROJET

Les travaux préparatoires sont inscrits dans le Contrat de convergence et de transformation de Mayotte 2019-2022 et financés par l'État à hauteur de **2,3 millions d'euros** et par le Conseil départemental de Mayotte à hauteur de **0,9 million d'euros**, soit un total de **3,2 millions d'euros**.

Sous la co-présidence du Préfet de Mayotte et du Président du Conseil départemental de Mayotte, le comité de pilotage assure une bonne information et association des élus nationaux et locaux de Mayotte, des acteurs socio-économiques et des principales institutions locales.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC) est maître d'ouvrage du projet de piste longue : elle porte et pilote la réalisation du projet.